



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE VILLE-EN-SALLAZ

VILLE-EN-SALLAZ

DANS CE NUMERO

Le mot de Madame le Maire

Chères Villageoises,
Chers Villageois,

Après avoir mûrement réfléchi ma décision, et comme je l'ai déjà laissé entendre à plusieurs reprises, j'ai choisi de ne pas me représenter à l'élection municipale lors du scrutin du 23 mars. La vie politique est une tranche de Vie. Ce qui importe ce n'est pas sa longueur mais sa valeur et sa sincérité. Je m'y suis consacrée par choix et convictions avec le désir de servir.

Après 31 années de fonctions électives (5 mandats : 1 de conseillère, 1 d'adjoint, et 3 de Maire), j'estime qu'il est temps pour moi de passer le relais car je suis convaincue que c'est la transmission qui consacre la réussite.

De nombreuses réalisations ont vu le jour et ce qui a été accompli pour notre commune est aussi le fruit du travail commun des équipes qui se sont succédées. En ce sens, j'adresse mes remerciements à tous les élus, adjoints et conseillers pour leur aide, leur soutien et leur assiduité. Ils ont œuvré pour le bien-être de la population et le développement de la commune, certains depuis 1995.

Merci également au personnel communal pour notre bonne collaboration.

Bientôt un nouveau conseil se réunira et installera une nouvelle municipalité avec un autre maire. Cette équipe apportera une énergie nouvelle et disposera d'une situation financière saine ainsi que d'une équipe administrative sur laquelle elle pourra compter.

Chères Villageoises, chers Villageois, je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée au cours de toutes ces années. Grâce à vous, je peux dire que j'ai vécu une expérience passionnante qui m'a aidée à mieux comprendre le monde et restera inoubliable pour moi sur le plan humain. Soyez certains que mon attachement et mon affection pour le village de mon enfance perdurera au-delà de ce dernier mandat.

Je souhaite bonne chance pour la suite aux nouveaux élus. Qu'ils continuent d'œuvrer dans l'intérêt général, afin que Ville-en-Sallaz demeure un village où il fait bon vivre.

Sincèrement,

Claudine Ranvel

- Le mot de Mme le Maire P.1
- Hommage P.1
- Ce qui change en 2014 P.2
- Elections municipales P.2
- Zoom sur les manifestations P.3
- Vie communale P.4
- Etat-Civil P.4
- Infos scolaires P.4
- Intercommunalité P.5
- Informations pratiques P.6

HOMMAGE

Conseiller Municipal depuis 1995, Pierre nous a quitté en juin dernier dans sa 63^{ème} année.

Membre du CCAS et de plusieurs commissions communales, il participait avec assiduité à toutes les réunions. Il représentait la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Thy et du Syndicat Intercommunal du Risse et du Foron.

Sa disponibilité, sa bonne humeur constante et son bon sens faisait de lui un collègue très apprécié, quelqu'un sur qui l'on pouvait compter.

Homme simple, discret et généreux, il était l'un des piliers de l'association "Ville en Fête" où il laisse désormais un grand vide.



Pierre Chapuis

Ce qui change en 2014...

- ✚ La durée de validité de la **carte nationale d'identité** passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. L'allongement de 5 ans concerne les nouvelles cartes sécurisées délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014, mais aussi les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 (majeurs). La prolongation ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.
- ✚ Dans le cadre du déploiement du **titre de séjour biométrique** (à compter d'avril 2014), la Préfecture de Haute-Savoie traitera directement l'accueil des étrangers sollicitant un titre de séjour (premières demandes et renouvellement). Resteront de compétence communale : les demandes d'attestations d'accueil, de naturalisation par décret, ainsi que les entretiens des premières demandes de carte de résident.
- ✚ **Ordures Ménagères** : le redevance "personne seule" diminue à hauteur de 88€ (contre 104 € en 2013).
- ✚ **Tri sélectif** : les prestations de collecte seront désormais assurées par la société TRIGENIUM.
- ✚ **Assainissement** : Adhésion au syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (Cf Intercommunalité p.5)



URBANISME.....A NOTER

- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE) est un service gratuit et accessible à tous les publics sur rendez-vous (renseignements en mairie)
- Depuis 2012, la Taxe d'Aménagement a remplacé la taxe locale d'équipement (TLE). Elle est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Les élections municipales

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. **En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.** La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. **Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.** Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Notre commune sera représentée au sein de la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R) par 2 conseillers communautaires : le Maire et son Premier Adjoint.

Lors des scrutins, vous devrez désormais **présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.**

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une **procuration** pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections.



ATTENTION :
Présentation d'une
pièce d'identité
obligatoire

Impossibilité de voter
pour une personne non
candidate

ECOLE

Retour en images sur l'année scolaire 2012-2013

CARNAVAL - 5 avril 2013

Repas des aînés
Le 8 décembre 2013

Zoom sur les manifestations

FETE DE FIN D'ANNEE - 29 juin 2013



CHIFFRES CLES

1 530

Euros récoltés lors du Téléthon

8

Manifestations en 2013 (cf ci-contre)

SALLE VITTOZ

Informations et réservations : 04-50-36-84-78

Président : Joseph Challamel

CONTACTS ASSOCIATIONS

Ville-en-Fête

Président : Benoît Cheneval 04-50-36-91-50

Loisirs de Ville

Président : Guy Brochier 04-50-36-99-44

Retour sur les principales
manifestations 2013

Carnaval de l'école

Le 5 avril dernier, les élèves de l'école ont défilé dans les rues aux couleurs du recyclage

Vide-grenier

Le vide grenier du 9 juin 2013 a rencontré un franc succès.

Repas des Villageois

Beaucoup de participants ont profité de ce pique-nique convivial du 5 juillet 2013, animé par la Cécilienne.

Feu d'artifice intercommunal
du 13 juillet au lac du Môle

La Maude

Le 5 octobre, les enfants ont broyé, pressé et mis en bouteille le jus de pommes du verger communal.

Cérémonies commémoratives

Le 5 décembre dernier, Ville-en-Sallaz accueillait la cérémonie cantonale commémorative d'hommage aux morts pour la France durant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc

Téléthon 6 décembre

1 600 euros ont pu être collectés lors de l'édition 2013.

Repas des Aînés

45 convives ont participé au traditionnel repas des aînés le 8 décembre dernier, animé par le magicien Roland Boimond.

A vos agendas 2014

Après-midis belote

Rendez-vous tous les jeudis après-midis à la salle Vittoz

Renseignements au 04-50-36-99-44 (association Loisirs de Ville)

Ecole

- 4 avril 2014 : défilé du carnaval
- 28 mars, 25 avril, 23 mai 2014 : à l'école sans voiture
- 28 juin 2014 : spectacle de l'école

Vide-Grenier : 18 mai 2014

Feu d'artifice intercommunal
du 13 juillet 2014 au Lac du Môle

A venir

- Repas des Villageois,
- Téléthon 2014,
- Repas des aînés,
- Etc.

Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

2014, une année de mémoire

L'année 2014 sera marquée par le 70^{ème} anniversaire de la Libération et le centenaire du début de la première guerre mondiale

VIE COMMUNALE

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9h-12h / 14h-19h ; Mardi / Jeudi : 9h-12h ; Vendredi : 9h-12h / 14h-17h

LE PERSONNEL COMMUNAL

- Secrétaire de Mairie : Vanessa Bouchet
- Adjoint Administratif : Sophie Missimilly
- Agent des services techniques : Noël Maure
- ATSEM : Catherine Teisseire
- Agent des services scolaires : Vivianne Folliex
- Agent d'entretien : Marie-Christine Millet
- Agent d'animation : Véronique Chassignieux



Merci aux nouveaux arrivants de se faire connaître auprès de notre secrétariat.

CONTACTS

Nous contacter :

Tél : 04-50-36-94-23

Fax : 04-50-31-40-67

mairie.ville-en-sallaz@wanadoo.fr

BP 29 - 10 chemin du Pré Communal

74 250 Ville-en-Sallaz

Se renseigner : www.ville-en-sallaz.fr

Maire et Adjoint : sur rendez-vous.

Etat-civil 2013

Naissances

| | |
|--------------------------|--------------------------|
| 18/02 Nolan Fiacre | 20/07 Noa Pourradier |
| 18/03 Adrien Prévost | 02/08 Clément Demoulin |
| 28/04 Noah Dobbs | 10/08 Lou-Anne Lambert |
| 29/04 Lylia Mathey Boyer | 26/08 Clément Montesinos |
| 31/05 Nelson Rambeau | 24/09 Melia Charlier |
| 01/07 Annabelle Green | 08/11 Thayro Medaglia |
| 03/07 Louis Leprovost | 09/11 Lucie Rondel |
| 18/07 Maëlie Deguin | 20/12 Morgane Colas |

Mariages

| |
|---|
| 23/02 Caroline Bourdichon et Franck Carlet |
| 11/05 Janique Roquier et Régis Lingée |
| 01/06 Aline Ranvel et Christophe Bouju |
| 08/06 Rachel Messy et Laurent Scalet |
| 01/07 Noura Ferrou et Stéphane Charlier |
| 27/07 Carole Streib et Julien Girard |
| 02/08 Barbara Chopard et Mathieu Loviconi |
| 26/10 Vanessa Gonzalez-Serrano et Laurent Heuzé |
| 30/11 Aurélie Kanger et Jérôme Malnory |
| 30/12 Sandra Bovalo et Alexandra Leclercq |



Décès

| |
|---|
| 19/01 Olga Converset née Freyre |
| 22/05 Lucienne Ancrenaz née Avettand-Raffin |
| 06/06 Pierre Chapuis |
| 05/11 Cécile Pinier née Pellissier |



Scolaire - infos

- ✚ **Inscriptions** pour la rentrée scolaire 2014/2015 : préinscriptions en mairie à partir du 1^{er} avril au 15 mai (documents nécessaires : livret de famille, justificatif de domicile et cartes d'identité des parents) ; inscriptions auprès de la Directrice de l'Ecole : le 25 avril et le 23 mai (11h30-13h30 et 16h30-17h15) et le 26 mai (toute la journée jusqu'à 17h15)
- ✚ Mise en place de **nouveaux rythmes scolaires** à la rentrée scolaire 2014/2015 : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h15-11h45 / 13h30-15h15 et mercredi : 9h15-12h15. Des temps d'activités périscolaires (TAP) seront organisés par la commune de 15h30 à 16h30. Lettre d'information à télécharger sur le site.
- ✚ **Restauration scolaire** : le règlement ainsi que les bulletins d'inscriptions sont téléchargeables depuis le site de la mairie et disponibles en mairie (Contact : Sophie Missimilly au 04-50-35-03-05).
- ✚ **Garderie périscolaire** - Présentation du nouveau bureau de l'Association Vill'Age Tendre : Présidente : Laëtitia Belin ; Trésorière : Fabienne Viannay ; Secrétaire : Cécile Miltat.

INTERCOMMUNALITE



11 communes

Faucigny, Fillinges, La Tour, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz.

La Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R) regroupe 11 communes.

Son but est de développer une politique commune pertinente et d'organiser les solidarités entre les communes de son territoire.

Elle œuvre dans différents domaines, notamment :

L'aménagement du territoire (instruction des autorisations d'urbanisme, consultance architecturale, développement économique, SCOT des trois Vallées) ;

L'Enfance (contrats enfance jeunesse, MJCI) ;

Le social (ADMR du Môle -service à la personne, chantiers d'insertion Alvéole, épicerie sociale, accessibilité et handicap) ;

La culture et le patrimoine (réseau intercommunal des bibliothèques, école de musique intercommunale, rénovation du château de Faucigny, conventions avec Pays'Alp, etc.) ;

L'environnement (mutualisation pour les ordures ménagères et le tri sélectif, contrat de territoire des espaces naturels sensibles, gestion du Lac du Môle, etc.) ;

L'agriculture (soutien aux associations, schéma de desserte forestière, schéma directeur des sentiers de randonnées, etc.) ;

Les contrats de rivières (gestion des risques inondations, des ressources en eau, de la qualité des eaux, etc.).

La CC4R en 2013 :

Depuis septembre 2013, le service de **transport à la demande "Proxim'iti"** a été mis en place pour les habitants des communautés de communes Arve et Salève, Faucigny-Glières, Pays Rochois et 4 Rivières.

La CC4R est également intervenue au **Lac du Môle** : travaux, plantations (verger), réhabilitation du chalet (toiture, isolation, clôture).

Des démarches ont été lancées pour l'implantation de deux **Zones d'Activités Intercommunales** sur le secteur de Saint-Jeoire et Peillonex.

CHIFFRES CLES

17 431 habitants

135 km² de superficie

35 conseillers communautaires répartis au prorata du nombre d'habitants avec un minimum de 2 représentants par commune (Ville-en-Sallaz sera représentée par 2 conseillers -cf encart Elections en page 2)



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Siège de la Communauté de Communes des Quatre Rivières

Mairie - 3, place de la Mairie
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY
Tél. : 04 50 31 46 95
Fax. : 04 50 31 68 12

www.cc4r.fr

ZOOM SUR L'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles et de Bellecombe regroupe à ce jour 18 communes du territoire. Sa station d'épuration se situe à Scientrier.

Au 1^{er} janvier 2014, il deviendra compétent pour les services d'assainissement collectif (tout à l'égout) et non collectif (fosses septiques). Ainsi, il est désormais décisionnaire et responsable, en lieu et place de la commune, notamment pour les investissements et travaux à venir sur les réseaux, les services et contrôles (entretien, contrôle des branchements, des installations, et sur demande des usagers de l'entretien, de la réhabilitation ou de la réalisation d'installations neuves).

Une tarification homogène sera appliquée sur le territoire concerné. L'harmonisation des tarifs sera étalée sur 5 ans afin de ne pas bouleverser les politiques tarifaires actuelles des communes.

Les tarifs concerneront l'assainissement collectif (part fixe par logement et part proportionnelle par m³) et l'assainissement non collectif (contrôle de bon fonctionnement par m³).

CONTACTS

Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe
Maison Cécile Bocquet - 74930 REIGNIER
Tél : 04 50 95 71 63

Dépannages : 06 77 04 19 50

INFOS TERRITOIRE - SOCIAL

L'**ADMR** (Aide à Domicile en Milieu Rural) intervient sur le territoire des 4 Rivières et offre aux personnes aidées un service de qualité, la tranquillité et la sécurité qu'elles attendent.

L'association vous épaula dans votre vie quotidienne (ménage, repas, etc.), dans les actes essentiels de la vie (lever, coucher, hygiène corporelle, etc.), votre vie sociale (courses, rendez-vous, etc.). Elle soutient également les familles devant faire face à des difficultés avec ses services à la personne.



102 place Germain Sommeiller - 74490 SAINT JEOIRE

04 50 35 99 17 - admrstjeoire@orange.fr

Infos pratiques

DEPANNAGE

- ERDF : 09 726 750 74
- VEOLIA : 09 69 32 34 58
- Assainissement : 06 77 04 19 50

MEDECINS

PEILLONNEX

- Dr KOOSINLIN Louis : 04 50 03 67 69

SAINT-JEOIRE

- Dr BIANCALE Lionel : 04 50 81 21 23
- Dr GAY Gilles : 04 50 81 21 23
- Dr DEROCHE François : 04 50 35 98 70
- Dr PIQUEMAL Bruno : 04 50 35 81 16

VIUZ-EN-SALLAZ

- Dr DORNIER Hélène : 04 50 36 80 36
- Dr VERDAN ROULET Sandrine : 04 50 36 80 36
- Dr VIDAL Bertrand : 04 50 36 80 36
- Dr FORESTIER Karine : 04 50 36 82 57
- Dr GASQUET Nicolas : 04 50 36 82 57
- Dr RISLER-TESTARD Nathalie : 04 50 36 82 57

CLULTURE

- Bibliothèque de Viuz-en-Sallaz :
Horaires d'ouverture (sauf jours fériés) :
Lundi : 10h-12h
Mard, mercredi, vendredi : 16h30-19h
Samedi : 9h30-12h
- MJC intercommunale : 04-50-36-85-10
- Ecomusée PAYSALP : 04 50 36 89 18

SOCIAL

- Assistante sociale (Saint-Jeoire) : sur rendez-vous au 04 50 35 32 90
- ADMR du Môle : 04 50 35 99 17
- Allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées de plus de 60 ans : dossiers de demande disponibles en mairie.
- Téléalarme 74 : 04 50 84 40 06

DIVERS

- Trésor Public Saint-Jeoire : 04-50-35-80-75
- Service-public.fr (vos droits et démarches)
- Recensement citoyen : 04-76-73-46-00
- Déchèterie de Saint-Jeoire :
Horaires hiver (01/11 au 31/03) : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 13h30 à 17h, samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Horaires été (01/04 au 31/10) : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 13h30 à 19h, les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 19h et les samedis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h
Site fermé les jours fériés.
- Secours d'urgence :



SCOLAIRE

GARDERIE PEROSCOLAIRE

Association Vill'Age Tendre : 04 50 31 62 36

SOU DES ECOLES

Association : 09 63 01 60 40

LOISIRS & MANIFESTATIONS

Association VILLE-EN-FETE

Président : Benoît CHENEVAL 04 50 36 91 50

Association LOISIRS DE VILLE

Président : Guy BROCHIER 04 50 36 99 44

Salle Alphonse Vittoz

Président : Joseph CHALLAMEL 04 50 36 84 78

Association Communale de Chasse Agréée

Président : Patrice BELLAMY 04 50 36 89 86

Communiqués



Arrêté organisant la lutte contre le cynips du châtaignier en Haute-Savoie

"Tout mouvement de végétaux ou partie de végétaux de *Castanea mill*, destinés à la plantation (plants, boutures, greffons) autre que les semences ou les fruits sont interdits sur la commune pour une période de 3 ans."



Message de l'Armée de Terre

"Les armées recrutent de 17 ans ½ à 29 ans sans diplôme à Bac + 5. Découverte dès 16 ans.

Renseignements au 04 50 66 67 88"

Population 2014 : 752 habitants (503 en 1990)

Superficie : 3,37 km²

Foyers : 388 logements, dont 339 résidences principales

Etat-civil 2013 : 16 naissances, 10 mariages, 7 décès

Ecole : 107 élèves

Electeurs : 578 (289 femmes, 289 hommes)

Ville-en-Sallaz En chiffres

